



CESER Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 14 décembre 2021 en visio-conférence
Rapport 4.8 - Avis sur le classement de la réserve naturelle régionale des
tourbières du Bief du Nanchez dans le Jura

Déclaration de Marie Odile Coulet au nom de la CGT

La CGT se félicite de ce nouveau classement en réserve naturelle régionale d'une zone à haut intérêt écologique et environnemental, les tourbières étant des zones en voie de disparition en France.

Elle partage l'avis formulé par le CESER.

Elle se soucie particulièrement des étapes suivant ce classement, à savoir : la désignation du gestionnaire et l'instauration d'un comité consultatif par la Région puis l'approbation du plan de gestion.

A cet égard, la CGT trouve dommage que le CESER ne soit pas membre du PNR (Parc Naturel Régional) du Haut-Jura, organisme pressenti par la Région pour être gestionnaire de cette nouvelle réserve. Ce qui aurait donné un accès direct à l'information au CESER sur cette réserve d'autant que c'est le seul PNR où le CESER n'est pas représenté.

La CGT votera cet avis.